



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports ferroviaires

Question écrite n° 98250

Texte de la question

A la suite du rapport d'audit réalisé par les experts de l'école polytechnique fédérale de Lausanne en septembre 2005, un plan 2007-2010 de renouvellement du réseau ferroviaire national vient d'être arrêté. Des mesures ont été prises dans ce cadre, avec augmentation importante des moyens consacrés au renouvellement, mise en place des méthodes de maintenance plus modernes au travers de cinq priorités d'actions pour une meilleure gestion du réseau et préparation d'un contrat Etat-R.F.F. sur la période 2007-2010. Une discussion va vraisemblablement être ouverte par ailleurs avec les régions afin d'examiner la possibilité d'inscrire certaines opérations dans les prochains contrats de projet, notamment sur les lignes de desserte fine du territoire, afin d'accélérer le calendrier et d'améliorer la qualité de service sur les lignes qui leur paraissent prioritaires. L'effort de renouvellement des voies a fortement décliné à partir du début des années 1980, passant de 1 000 kilomètres à moins de 500 kilomètres équivalents par an. Les difficultés d'aujourd'hui s'expliquent par deux décennies d'efforts insuffisants, qui ont pénalisé d'abord les lignes à faible trafic où le renouvellement a été abandonné. Ce problème touche désormais le coeur du réseau. M. Alain Marleix souhaite appeler l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les effets que devraient avoir ce plan de renouvellement sur les lignes ferroviaires du Massif Central, et principalement pour les lignes Paris-Clermont-Ferrand-Béziers et Brioude-Langogne. Il lui demande de lui préciser le financement envisagé pour ces opérations devant permettre notamment la suppression des ralentissements sur ces lignes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98250

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6771